

2020_CT2_021

OBJET : Institution - Election du Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Le 15 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 9 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – JOISSAINS MASINI Maryse – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SANNA Valérie – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AMAR Daniel

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CESARI Martine – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Le Doyen d'Age donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 15 juillet 2020

01_01

■ Election du Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Le Doyen d'Age soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole a été créée au 1^{er} janvier 2016, suite à la fusion de six EPCI.

L'article L. 5218-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de territoires dont les limites ont été fixées par décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015.

Conformément au Code électoral et à l'article L5218-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire le Président du Conseil de Territoire, étant précisé :

- que le conseil de territoire élit son président parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- qu'en cas d'égalité de suffrages au 3^{ème} tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-7, L2122-8, L5211-2, L5218-3 et suivants ;
- Le Code Electoral ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Il est décidé de procéder à l'élection du Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

INSCRITS :	58	BLANCS ET NULS :	5
VOTANTS :	56	EXPRIMES :	51

ONT OBTENU AU PREMIER TOUR :

- JOISSAINS MASINI Maryse

51 voix;

voix ;

voix ;

M. Mme.....*Jordan B. Sini*.....est proclamé(e) élu en qualité de Président *à la*

à la Majorité
voix ;
président

INSCRITS :	58	BLANCS ET NULS :	
VOTANTS :		EXPRIMES :	

ONT OBTENU AU DEUXIEME TOUR :

- JOISSAINS MASINI Maryse

voix ;

voix ;

voix ;

M. Mme.....est proclamé(e) élu en qualité de Président

INSCRITS :	58	BLANCS ET NULS :	
VOTANTS :		EXPRIMES :	

ONT OBTENU AU DEUXIEME TOUR :

- JOISSAINS MASINI Maryse

voix ;

voix ;

voix ;

M. Mme.....est proclamé(e) élu en qualité de Président

A signé le Bureau de vote

Accusé de réception en préfecture
2013-200054807-20200715-2020_CT2_021-
Date de télétransmission : 22/07/2020
Date de réception préfecture : 22/07/2020

OBJET : Institution - Election du Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	5
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Ne prennent pas part au vote	0

A déclaré candidature :

- Maryse JOISSAINS MASINI

A obtenu au premier tour :

- Maryse JOISSAINS MASINI 51 voix

Après proclamation des résultats, Madame Maryse JOISSAINS MASINI est déclarée élue Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 21 JUIL. 2020